

# INITIATIVES POPULAIRES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN WALLONIE ET À BRUXELLES : PORTRAIT ET ENJEUX D'UNE COOPÉRATION À TAILLE HUMAINE

**Julie Godin**

**De Boeck Supérieur | Mondes en développement**

**2013/1 - n°161**  
**pages 19 à 32**

**ISSN 0302-3052**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2013-1-page-19.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Godin Julie, « Initiatives populaires de solidarité internationale en Wallonie et à Bruxelles : portrait et enjeux d'une coopération à taille humaine »,  
*Mondes en développement*, 2013/1 n°161, p. 19-32. DOI : 10.3917/med.161.0019  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Initiatives populaires de solidarité internationale en Wallonie et à Bruxelles : portrait et enjeux d'une coopération à taille humaine

Julie GODIN<sup>1</sup>

Dans le contexte actuel de professionnalisation de l'aide et de recherche d'une plus grande efficacité de l'action non-gouvernementale (Molenaers, Nijs, Huyse, 2011 ; Gateau, 2010 ; Ughetto, Combes, 2010 ; Boussard, Demazière, Milburn, 2010 ; Dauvin, 2004), face à la multiplication et à la diversité des acteurs qui interviennent désormais en solidarité internationale (Develtere, 2012 ; Sassen, 2009), les projets menés par les initiatives populaires de solidarité internationale (IPSI) questionnent les pratiques de développement actuelles des acteurs non gouvernementaux et la place de ces différents acteurs dans le champ des relations Nord-Sud.

En Belgique, le cadre institutionnel de la coopération au développement donne un certain accent au débat sur la professionnalisation des opérateurs non gouvernementaux en ce sens qu'il renforce *a priori* une certaine démarcation entre des acteurs institués de l'aide, (auto)proclamés « professionnels », et les autres, « non professionnels ». Une association sans but lucratif (ASBL)<sup>2</sup> peut demander à être agréée comme organisation non gouvernementale (ONG) de développement (ONGD) par le ministre de la Coopération au développement, une reconnaissance qui lui permet alors d'accéder au processus de cofinancement et d'attribution de subsides par la Direction générale de la coopération au développement (DGD). Un arrêté royal<sup>3</sup> fixe les conditions d'octroi de ce statut, indispensable à celles-ci pour pouvoir introduire une

---

<sup>1</sup> Aspirante F.R.S.-FNRS, Université de Liège, Institut des Sciences Humaines et Sociales et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 8209, Centre Européen de Sociologie et de Science Politique. Julie.Godin@ulg.ac.be

<sup>2</sup> Une association internationale sans but lucratif (AISBL) ou une société à finalité sociale (SFS). Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, modifiée par la loi du 2 mai 2002.

<sup>3</sup> Arrêté royal du 14 décembre 2005 relatif aux agréments d'organisations non gouvernementales de développement.

demande de subsides à la DGD<sup>4</sup>. Comme le relève Pirotte en introduction au dossier thématique de ce volume, ce système d'agrément instaure une coupure radicale dans les moyens mis à disposition des organisations de la société civile. Or si l'on compte, au 1er mai 2012, 113 ONGD pour l'ensemble du territoire belge<sup>5</sup>, on voit dans le même temps se développer – volontairement ou non – en marge de cette frange associative reconnue comme professionnelle, une pléthore d'IPSI aux discours et aux pratiques sensiblement différents des premières. En effet, dans le cadre d'une enquête par questionnaire lancée de juin à octobre 2010, nous avons arrêté au 1er novembre 2010 le nombre de 620 IPSI pour les régions wallonne et bruxelloise. Dans les faits, les ONGD et les IPSI font preuve d'une certaine méfiance réciproque, largement alimentée par une méconnaissance toute aussi partagée.

Sur la base des résultats de l'enquête précitée, cet article dresse le portrait de ces acteurs, ainsi que les enjeux auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs projets de solidarité internationale. En outre, nous alimenterons notre réflexion des nombreux entretiens semi-directifs et des observations menés auprès des IPSI étudiées depuis octobre 2009, ainsi que d'une dizaine d'entretiens semi-directifs réalisés avec des ONGD au cours de notre deuxième année de recherche doctorale.

## 1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES<sup>6</sup>

L'objectif de notre enquête par questionnaire était de dresser une sorte de « photographie » de ces initiatives, d'étudier leurs caractéristiques organisationnelles et leur genèse, comme les difficultés que rencontrent leurs initiateurs et les atouts qu'ils identifient à leurs actions, notamment. La principale difficulté méthodologique rencontrée résidait dans leur identification car aucune liste exhaustive tenue à jour ne recense ces initiatives. Dès lors, le premier enjeu de cette enquête était d'évaluer le nombre d'IPSI francophones et germanophones qui existent à l'heure actuelle en régions wallonne et bruxelloise de Belgique. La première étape était donc de disposer d'une base de sondage correcte afin d'atteindre ces initiatives. Pour ce faire, nous avons développé un processus d'identification relativement complet via le croisement

<sup>4</sup> À l'heure où nous terminons cet article, une réforme en profondeur de la DGD a lieu et un projet de loi visant à remplacer la loi du 25 mai 1999 relative à la Coopération internationale belge a été adopté par la Chambre mais doit être voté par le Sénat.

<sup>5</sup> Liste des ONG agréées, [http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/liste\\_ong\\_agrees\\_tcm313-64875.pdf](http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/liste_ong_agrees_tcm313-64875.pdf) (site consulté le 3 juillet 2012).

<sup>6</sup> Pour plus de précisions sur le dispositif d'enquête adopté et sur les opportunités et les contraintes rencontrées dans sa mise en œuvre, l'auteur peut être contacté. Les résultats et les graphiques présentés ci-après sont, pour chaque question posée dans le questionnaire, basés sur le nombre d'organisations qui ont effectivement répondu à la question (N), hors valeurs manquantes (refus ou oublis de réponse) dont la proportion est, par ailleurs, très peu significative dans le cadre de notre enquête.

de toutes les sources d'informations pertinentes et disponibles à notre connaissance, de la base de données de la Cellule d'appui à la solidarité internationale wallonne (CASIW)<sup>7</sup> au moniteur belge<sup>8</sup> en passant par les communes, les ONGD, la liste des ASBL qui bénéficient de l'agrément fiscal, etc. De plus, notre insertion dans les différents réseaux et notre participation à de nombreuses activités réalisées par, ou pour, les IPSI nous ont également permis d'enrichir le processus d'identification de manière tout à fait pertinente, en raison des liens qui caractérisent nombre d'entre elles.

Nous avons retenu le nombre de 620 IPSI potentiellement identifiées en date du 1er novembre 2010, auxquelles nous avons fait parvenir un questionnaire par voie électronique et/ou postale (selon les données dont nous disposions et en fonction des besoins exprimés). Les responsables de 171 IPSI (équitablement réparties sur les cinq provinces wallonnes et la Région de Bruxelles-Capitale) ont répondu au questionnaire, ce qui représente donc un taux de participation satisfaisant de 28%. Cependant, il est impératif de garder à l'esprit que le recensement des IPSI est un processus sur le long terme, qui perdure au-delà de l'enquête précitée, mais qui est rendu difficile par le caractère relativement mouvant (vie/mort) de ces initiatives, tout comme par leur certaine « informalité ».

Enfin, les expressions « pays du Sud » ou « le Sud » désignent « principalement les pays en développement. Il s'agit bien sûr d'une simplification étant donné l'extrême diversité des situations » (Favreau, Fréchette, Lachapelle, 2008, 4), le Sud regroupant l'ensemble des pays émergents (ex. Inde, Brésil), des pays de revenus intermédiaires (ex. Maroc) et les pays les moins avancés (au nombre de 48, principalement africains). En outre, nous entendons par « coopération au développement » l'un des moyens clés qui permettent de promouvoir et de développer la « solidarité internationale ».

## 2. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE

L'une des premières questions que l'on peut se poser est celle de savoir qui se trouve derrière ces projets solidaires menés aux quatre coins du globe. Qui sont ces « citoyens du monde » ? Pour commencer, remarquons que 67% des répondants assument la fonction de président de l'association, les autres remplissant celles de secrétaire, de trésorier ou de vice-président<sup>9</sup>. Par ailleurs,

<sup>7</sup> La CASIW, créée fin 2003 à l'initiative du Gouvernement wallon, est un service de proximité de Wallonie-Bruxelles International (Administration publique en charge des relations internationale de Wallonie-Bruxelles) qui a pour principales missions d'apporter un appui-conseil aux acteurs de la coopération qui la sollicitent et de favoriser les synergies et les partenariats à l'échelon local (<http://www.casiw.be>).

<sup>8</sup> Journal officiel publiant les lois et autres textes réglementaires de l'État belge.

<sup>9</sup> Dans l'article, indistinctement désignés "responsables" de l'IPSI qu'ils représentent.

74% des répondants sont à l'origine de la création de l'IPSI qu'ils représentent dans le cadre de l'enquête. Puis, lorsqu'on s'intéresse à leur profil, on retrouve une majorité d'hommes (60%). Plus de la moitié des répondants ont plus de 54 ans et on observe une minorité de jeunes adultes (9% ont de 15 à 34 ans). Ensuite, l'écrasante majorité des répondants (88%) ont suivi une formation supérieure ou universitaire (54% sont passés sur les bancs de l'université). 51,5% d'entre eux ont une activité professionnelle rémunérée, dont la plupart l'exercent sous un statut d'employé, tandis que les ouvriers et indépendants comptabilisent un quart des répondants salariés. Au vu de la moyenne d'âge relativement élevée, c'est sans grand étonnement que 70% des répondants sans activité professionnelle rémunérée sont (pré)retraités. On retrouve aussi une certaine proportion (13%) de demandeurs d'emploi. Parmi ces derniers, nombreux sont issus des migrations. On peut, dès lors, s'interroger sur le lien entre cette situation de recherche d'emploi et, d'une part la création de l'initiative populaire, d'autre part l'origine migrante du créateur de l'IPSI. Selon les répondants, cette situation est notamment due à des difficultés liées à la non-reconnaissance de leur diplôme, la création de l'IPSI apparaissant alors comme un moyen de valoriser ses compétences professionnelles, en plus d'être une conviction au départ, un engagement personnel. Il n'en reste pas moins que cette stratégie d'auto-emploi est très difficile à réaliser.

Enfin, si l'on observe le profil des membres et des bénévoles qui composent les IPSI étudiées, l'âge moyen de ceux-ci est moins élevé que celui des initiateurs eux-mêmes : il n'atteint pas 55 ans pour plus de la moitié des IPSI, ce qui nous invite à espérer une pérennité à la suite de l'initiateur. Les femmes sont minoritaires dans 78% des IPSI qui ont participé à l'enquête. Il en va de même quant à la place des migrants dans les IPSI : si 61% d'entre elles comprennent des migrants en leur sein, leur nombre reste minoritaire pour la grande majorité, une réalité qui nous invite à ne pas sous-estimer la proportion d'organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM) parmi les IPSI, tout en restant attentifs à ne pas centrer exclusivement le débat sur cette dimension.

### 3. MOTIVATIONS À L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES PAYS DU SUD

Lorsqu'on demande aux répondants quels furent les éléments déclencheurs dans la création de l'initiative ou dans leur engagement dans celle-ci (plusieurs réponses possibles), 37% répondent « le fait d'avoir vécu dans un pays du Sud » et 36%, « les liens entretenus avec un membre de leur entourage au Sud ». Viennent ensuite « les liens entretenus avec leur pays d'origine » (23%) et « un voyage touristique dans un pays du Sud » (21%). Pour certains, c'est « une mission de volontariat » (17%), « une expérience professionnelle » (17%) ou « un voyage d'immersion de courte durée » (14%) qui les a menés à constituer une IPSI ou à y prendre part. Enfin, on retrouve « une catastrophe naturelle ou

due à l'homme » (11%), « l'adoption d'un enfant issu d'un pays du Sud » (8%), ou encore « une expérience associative acquise par ailleurs » (6%)<sup>10</sup>.

Les nombreux entretiens réalisés avec des responsables d'IPSI à la suite de notre enquête par questionnaire confirment l'importance que prend, dans l'engagement, l'expérience vécue dans un pays du Sud. Certes, dans le parcours de vie des personnes rencontrées, on retrouve des dispositions favorables (familiales, par exemple) à leur engagement. Cependant, il s'agit principalement d'un engagement spontané, voire émotionnel pour nombre d'entre elles. Il ne s'agit dès lors pas nécessairement d'un choix posé *au départ* mais d'une prise de conscience liée à un vécu, qui se concrétise dans des actions tangibles. Par conséquent, il n'est pas rare d'entendre qu'il s'agit, en quelque sorte, des hasards de la vie, que le Sénégal les a touchés ; or, il aurait pu en être de même si leur séjour avait eu lieu en Burkina Faso, par exemple.

Alors que nous pouvions *a priori* nous questionner concernant la dimension politique ou militante de l'engagement dans ces initiatives, nous observons qu'elle semble absente en amont pour nombre d'entre elles. Le don de soi semble revêtir aujourd'hui un caractère moins politique car plus temporaire et provisoire, voire sceptique (Bajde, 2009), prenant une tournure particulièrement personnelle et subjective (Godelier, 1996). Néanmoins, une dimension politique apparaît de manière plus ou moins évidente, selon les expériences, au fil du temps. D'une part, les IPSI expriment des revendications envers les pouvoirs publics au sujet de la reconnaissance de leur existence (reconnaître leur identité en tant qu'acteurs de solidarité internationale) et par conséquent, de la légitimité de leurs pratiques<sup>11</sup>.

Lorsque Traini (1998, 88) s'interroge sur « les éléments susceptibles d'explicitement une trop fameuse "crise de la (représentation) politique" » il suggère que les « nouveaux » acteurs tendent « à justifier leur conviction militante par un recours systématique au terme "identité" » (*Ibid.*, 90). Les IPSI seraient-elles militantes dans leur volonté de se démarquer des autres acteurs de développement et d'être reconnues comme telles ? D'autre part, leurs projets intègrent progressivement des actions explicites de plaidoyer envers les gouvernements du Nord et du Sud. Par exemple, une IPSI luttant pour la reconnaissance et le respect des droits du peuple palestinien met en place une série d'événements en vue d'informer le public belge et de dénoncer le système d'apartheid instauré par Israël. Un réseau d'IPSI, luttant en faveur d'une éducation de base pour tous, mène des actions de plaidoyer en Afrique et en Europe afin de sensibiliser

<sup>10</sup> Notons que « les valeurs de solidarité et/ou la volonté d'agir face aux inégalités » et « les médias, la presse, les lectures » sont des réponses qui n'ont respectivement été citées que par huit et trois des répondants.

<sup>11</sup> Au premier décembre 2012 s'est constituée la Fédération des associations de solidarité internationale (FASI), avec pour objectifs de représenter les IPSI de Wallonie-Bruxelles auprès des institutions et des tables de concertation, de valoriser leur qualité d'acteurs de développement, de renforcer les synergies entre elles et de permettre le renforcement de leurs capacités. Cf. <http://www.forum-fasi.sitew.org/> [consulté le 7 janvier 2013].

aux questions d'éducation, de mobiliser les autorités pour qu'elles répondent aux besoins existants en la matière et de soutenir le renforcement des organisations de la société civile africaine.

#### 4. ANNÉE DE CRÉATION ET STATUT DES IPSI

À la question de savoir si les IPSI sont de « nouveaux » acteurs, nous répondrions plutôt, comme le met en avant Pirotte en introduction de ce dossier, que c'est le contexte qui est en quelque sorte « nouveau » et qui nous invite à poser un regard différent sur ces initiatives foisonnantes, car comme le rappelle Ryfman (2009, 7), « la mise en œuvre par des individus d'actions de solidarité au-delà de leur environnement immédiat n'est pas neuve. »

Si 81% des IPSI interrogées ont été créées à partir des années 1990 et 51% durant les années 2000, plusieurs hypothèses, non exclusives les unes des autres, peuvent expliquer ces chiffres. Premièrement, il est probable que les résultats soient biaisés dans l'hypothèse où nous aurions eu accès aux IPSI les plus récentes, qui seraient les plus actives. Deuxièmement, soit les IPSI se multiplient, soit elles disparaissent rapidement (fin du projet, manque d'intérêt à rester ASBL pour les activités résiduelles, pas de relève, évolution de la structure, changement de nom...), ce qui expliquerait la maigre proportion d'IPSI datant des années 1960-70, années durant lesquelles l'engagement en faveur des causes (inégalités, tiers-monde, etc.) était important, notamment également par la présence des missionnaires dans les anciennes colonies. Constatons, à ce propos, que la majorité des ONGD sont nées avant les années 1990, avec deux pics dans les décennies 1960 et 80<sup>12</sup>. Il est donc important de garder à l'esprit que nous n'avons obtenu d'informations que sur les IPSI existantes au moment de l'enquête, ce qui rend hasardeux l'établissement de projections par rapport à une éventuelle croissance des IPSI.

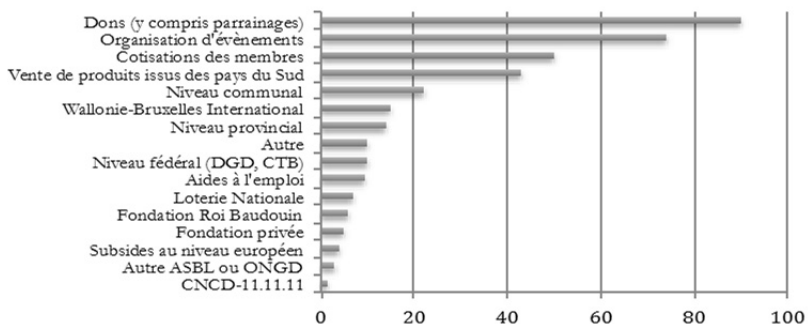
Quand on s'intéresse au statut juridique des IPSI, les données rassemblées semblent contredire la conception courante de ces initiatives comme étant des organisations peu structurées. 60% ont directement été créées en ASBL et parmi les autres, une grande majorité ont pris moins de 5 ans pour se constituer comme telles. Les IPSI sont vite amenées à se formaliser pour perdurer. Lors de l'enquête, seulement 12% des initiatives interrogées ne disposaient pas de personnalité juridique. Les responsables de ces IPSI ont signalé comme raisons principales à la non-adoption d'un statut juridique : le refus explicite de toute contrainte administrative, la volonté de « rester petit et informel », en passant par la perception du manque d'utilité d'évoluer vers un tel statut.

<sup>12</sup> ONG-livreouvert, Fiche par ONG, <http://www.ong-livreouvert.be/> [consulté le 3 juillet 2012].

## 5. UN DÉVELOPPEMENT À PETITE ÉCHELLE ?

Il existe différentes manières de caractériser l'échelle des IPSI. Sont-elles petites par leur taille, par leurs objectifs, par leurs moyens, par leurs impacts ? Quelques observations ressortent de notre enquête par questionnaire. En termes organisationnels, nous pouvons répondre par l'affirmative car si plus de la moitié des IPSI interrogées<sup>13</sup> comptent moins de seize membres (avec une insistance sur la tranche « 6 à 10 »), proportionnellement à leur composition, 58% des IPSI répondantes ont moins d'un membre sur deux qui est impliqué dans la gestion régulière de leurs activités. Ensuite, il apparaît que 85% des IPSI interrogées ne comptent pas de salariés en leur sein, ce qui confirme l'hypothèse de structures principalement bénévoles. De plus, lorsque l'IPSI dispose de salariés, leur nombre demeure restreint. Sur les 26 IPSI qui engagent du personnel, 19 n'en comptent pas plus de 3. Pour la majorité, elles ont recours à des aides à l'emploi dont elles peuvent bénéficier, sous certaines conditions, comme toute association.

**Graphique 1 : Sources de financement des IPSI (2009, en % d'observations)**



N=170, plusieurs réponses possibles

En termes de moyens financiers, notre enquête montre (graphique 1) qu'elles vivent sur fonds propres avant tout, respectivement issus pour 90%, 74%, 50% et 43% des IPSI interrogées de dons, de l'organisation d'événements en Belgique, des cotisations des membres et de la vente de produits issus des pays du Sud. Pour le reste, lorsqu'elles obtiennent des subsides, quels qu'ils soient, ces sources de financement sont, comme l'affirme une « ipsieuse » confirmée, « occasionnelles et généralement pas toutes la même année ».

Les IPSI fonctionnent donc de façon particulièrement autonome sur le plan financier et c'est une volonté, affichée, qui n'empêche pas qu'au fil de

<sup>13</sup> On retrouve un taux assez élevé de non-réponse à cette question ( $25/171 = 15\%$ ), qui peut être dû à la formulation de la question, aux termes employés et non définis en amont. Ou s'agit-il simplement d'une information qu'il est difficile de chiffrer pour les IPSI ?



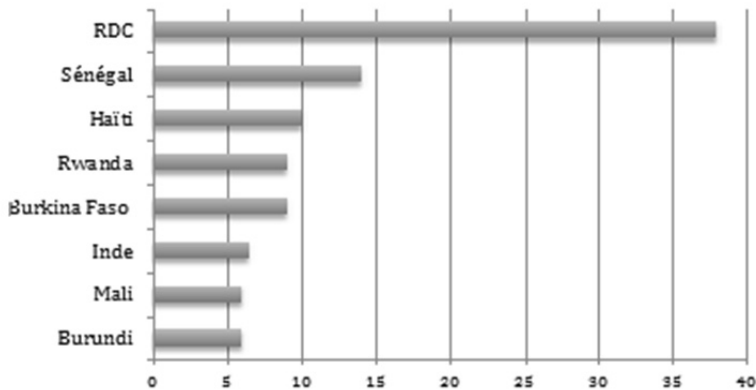
L'avancement des projets qui les occupent, elles puissent regretter de ne pas toujours avoir les moyens de leurs ambitions ou de celles de leurs partenaires au Sud. De fait, plus de la moitié des IPSI interrogées ont fonctionné avec moins de 15 000 euros pour l'année 2009 et 30% avec moins de 5 000 euros, seule une minorité des IPSI parviennent à brasser des budgets plus conséquents : 8% d'entre elles ont disposé de 50 000 à 99 999 euros et 6% de 100 000 à 499 999 euros. S'il ne s'agit pas de surestimer les moyens financiers dont disposent les IPSI, il est tout aussi essentiel de ne pas sous-estimer leur capacité de mobilisation de fonds. Et les canaux mobilisés sont divers, comme nous l'exposions dans un précédent rapport, « les premiers sont très certainement l'organisation d'évènements de récoltes de fonds personnels (concerts, soupers, brocantes, marchés de Noël, marches parrainées, carêmes de partage...), ainsi que l'apport des donateurs (réguliers, ponctuels et sponsors). Ensuite, les IPSI développent des partenariats avec des écoles, des paroisses, [des services clubs,] elles participent à des récoltes de fonds nationales (ex. 11.11.11<sup>14</sup>). Enfin, certaines obtiennent des subsides communaux, régionaux, communautaires, voire fédéraux. Il s'agit dans ces trois derniers cas de lignes de financements [publics] auxquelles les IPSI ont accès en introduisant leur projet par le biais d'une commune, d'une province, d'une Haute École ou d'une ONGD » (De Bruyn et Godin, 2010, 81). En Belgique, les IPSI ont un accès relativement difficile aux fonds publics, rarement direct, contrairement aux autres acteurs repris sous le « quatrième pilier ». La plupart des financements (aux niveaux fédéral et fédéré) leur sont accessibles uniquement avec l'appui d'un des acteurs précités, une situation de « dépendance » qui peut être vécue par les IPSI comme un frein ou qui peut, à l'inverse, être perçue comme une invitation aux synergies entre acteurs ayant des expériences à partager.

## 6. DE L'AFRIQUE À L'AMÉRIQUE LATINE, EN PASSANT PAR L'ASIE ET LE MOYEN-ORIENT

La République démocratique du Congo (RDC) apparaît sans surprise – suite aux liens historiques qui relient la Belgique à ce pays, comme en raison de la présence de la diaspora congolaise – comme le pays où le plus d'IPSI interviennent. On observe, également, le rôle joué par le tourisme auprès des citoyens belges, avec des pays tels que le Sénégal, le Burkina Faso et l'Inde, entre autres. Haïti est aussi très présent, sans grand étonnement vu les évènements survenus quelques mois avant la passation de notre recherche.

<sup>14</sup> Récolte de fonds annuelle menée par les ONGD membres du Centre national de la coopération au développement (CNCD-11.11.11). Cf. <http://www.cncd.be/Presentation> [consulté le 14 janvier 2013].

**Graphique 2 : Principaux pays d'intervention des IPSI (2009, en % d'observations)**



N=158, plusieurs réponses possibles

Au-delà des pays qui figurent dans le graphique 2, de nombreux pays à faible intervention (moins de 5% des IPSI interrogées) ont été cités, tels que le Bénin, les Territoires palestiniens, ou encore le Vietnam, le Népal, le Maroc, etc. En regroupant les pays d'intervention par zone géographique, on retrouve l'Afrique en tête, avec le poids considérable de l'Afrique centrale, suivie de l'Amérique centrale et du Sud, avec une prépondérance d'Haïti, puis de l'Asie et, enfin, du Moyen-Orient qui recouvre principalement les Territoires palestiniens.

Si l'on observe une convergence avec les 18 pays prioritaires<sup>15</sup> de l'aide publique au développement (APD) belge, les IPSI ont, tout comme les ONGD, la liberté d'intervenir en-dehors de ces pays avec des projets menés, par exemple, en Haïti, au Nicaragua ou au Burkina Faso<sup>16</sup>. Certains acteurs reprochent aux IPSI de participer à la fragmentation de l'aide indirecte. Or, pour des raisons qui tiennent aux moyens dont elles disposent comme à leur volonté de « rester petites », on observe qu'elles ne s'éparpillent pas dans divers pays à la fois (un à trois en général, rarement plus), ni auprès de nombreux partenaires, ce qui diffère relativement des ONGD qui ont développé la capacité (financière et technique, notamment) de mener de front des projets sur plusieurs continents, avec différents partenaires. Là où elles sont présentes, les IPSI ne favorisent pas toujours les synergies avec les autres acteurs sur le terrain, au nom d'une autonomie à préserver ou par simple « inattention ».

<sup>15</sup> Algérie, Afrique du Sud, Bénin, Bolivie, Burundi, RDC, Équateur, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Territoires palestiniens, Pérou, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Vietnam.

<sup>16</sup> Au sujet des 25 pays de concentration des ONGD, voir l'annexe 1 de l'Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à la subvention des programmes et projets présentés par les organisations non gouvernementales de développement agréées.

## 7. SECTEURS D'ACTIVITÉS DES IPSI

Au Sud, les IPSI apportent un soutien financier à leurs partenaires et renforcent leurs capacités principalement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures de base, par la mise en place de parrainages scolaires, par la construction et/ou la réhabilitation d'hôpitaux, d'écoles, de dispensaires, d'orphelinats et de centres adaptés aux besoins des populations concernées, par la construction de puits et la mise en place de panneaux solaires, par la réalisation de campagnes de sensibilisation à diverses problématiques (enfants sorciers, hygiène...), etc. Ces activités sont encore fréquemment accompagnées de l'apport/envoi de matériel. Elles ne s'y limitent pas, mais cette démarche demeure un élément important de leur identité, qu'elles sont amenées à questionner au fil de leurs expériences. Les IPSI apportent aussi leur appui à leurs partenaires dans le montage du projet (recherche de financement, études préliminaires, faisabilité du projet, soutien à la rédaction...).

Les partenaires des IPSI relèvent majoritairement des secteurs de l'éducation et de la santé<sup>17</sup>. La plupart des responsables interrogés rappellent l'expérience concrète qui est à la base de la création de l'initiative et le ressenti qui l'accompagne. Or comme l'affirme Juhem (2001, 15), « la souffrance de tous les bénéficiaires n'est pas également susceptible d'émouvoir. » Il n'est pas rare que des ONGD ou des IPSI attirent l'attention des donateurs potentiels « sur le malheur de bénéficiaires individualisés et dotés de caractéristiques susceptibles de provoquer l'émotion » (*Ibid.*, 16), tels que les enfants ou les femmes, ce qui peut entrer en décalage avec « l'idéal participatif, voire d'autonomisation des populations » (Bergadaà, Le Gall-Ely et Urien, 2011, 93) que promeut, en théorie, toute organisation de solidarité internationale.

Au Nord, les IPSI informent dans leur ville, village, entourage, sur leurs projets et ceux de leurs partenaires et s'occupent de collecter des fonds pour la réalisation de ceux-ci, principalement à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus (repas, brocante, concert, etc.) ou d'activités de sensibilisation dans les écoles. Il ne nous semble pas percevoir de réelles « stratégies » d'éducation au développement mises sur pied par les IPSI – qui ne se présentent pas comme telles, ce qui ne préjuge en rien du rôle non négligeable qu'elles peuvent jouer comme relais/vecteur de l'éducation au développement au vu de leur ancrage local.

---

<sup>17</sup> Les IPSI sont actives dans les cinq secteurs prioritaires de l'APD belge : formation et éducation, soins de santé de base, infrastructures de base, agriculture et sécurité alimentaire, consolidation de la société.

## 8. COMPÉTENCES DES IPSI<sup>18</sup>

Le secteur de la solidarité internationale est « un monde associatif qui, après avoir longtemps revendiqué son amateurisme, est désormais engagé dans un double processus de professionnalisation et de salarisation » (Gateau, 2010, §4), à la recherche d'une meilleure efficacité de l'aide. Cette professionnalisation s'exprime, d'une part en termes de compétences administratives, gestionnaires et juridiques, par la spécialisation et la technicisation des activités (importation de méthodes professionnelles et/ou embauche de spécialistes), d'autre part en termes de statut, par la salarisation (Hély et Moreau, 2007). En outre, il faut distinguer le « professionnalisme *from within*, c'est-à-dire contrôlé par les travailleurs eux-mêmes [du] professionnalisme *from above*, c'est-à-dire résultant de l'injonction des organisations ou des clients » (Boussard, Demazière & Milburn, 2010, 13), et des pays bénéficiaires de l'aide (Dauvin, 2004, 825).

Ainsi, « en raison de l'ampleur de leurs activités ou d'exigences qui s'imposent [aux ONG], elles ne peuvent s'en remettre aux seules bonnes volontés, à l'esprit engagé ou militant. Il faut de la technicité et une capacité à assumer les grands volumes d'activité qui s'opposent à l'idée d'impréparation, voire d'amateurisme » (Ughetto & Combes, 2010, §7). Il n'est donc pas rare d'entendre au sein des acteurs « traditionnels » que les IPSI sont « des initiatives qui partent de bonnes intentions », que « les bonnes intentions, ça ne suffit pas », que la coopération au développement « ça ne s'improvise pas », que « c'est un métier ». Et, au cours des entretiens réalisés, les IPSI elles-mêmes de reconnaître que l'action développeuse nécessite un certain professionnalisme qui peut leur faire défaut, de manière générale lorsqu'elles lancent leurs initiatives, et plus précisément à l'étape de la rédaction de projets. Dans le cadre de notre enquête par questionnaire, 81% des IPSI interrogées affirment qu'il est nécessaire d'avoir certaines compétences pour mener à bien des activités de solidarité internationale. Quatre « pôles » principaux ressortent des réponses données par ces 81%, en sus des compétences spécifiques qui sont directement liées aux secteurs d'activité des projets menés (agronomie, santé, adduction d'eau, etc.). Le premier a trait aux capacités de gestion, d'organisation : il faut faire preuve de rigueur financière et administrative, détenir des capacités managériales, de communication, et une capacité de mobilisation de fonds. Ensuite, les répondants ont évoqué les compétences requises en matière de montage de projets (en ce compris l'accès aux subsides) et une connaissance générale du fonctionnement de la coopération au développement et des relations Nord-Sud. En troisième lieu, la connaissance du terrain – de sa culture, de sa population –

<sup>18</sup> Sur la base de nos résultats, nous retenons le point de vue des IPSI, avec l'ambition de susciter le débat, sans avoir la prétention d'avancer des vérités, ni celle de l'exhaustivité. Nous ne sommes pas en mesure ici d'aborder de façon constructive la perception que les bénéficiaires ont des IPSI ou d'approfondir les caractéristiques de leur relation partenariale, les recherches de terrain étant en cours lors de la rédaction de cet article.

est un atout indispensable afin d'être apte à bien identifier les besoins qui sont exprimés par les partenaires et les bénéficiaires des projets soutenus par l'IPSI. Cela passe également par le fait d'avoir un partenaire local de confiance, qui permet, notamment, d'assurer un meilleur suivi des activités réalisées sur place et d'en rendre compte aux membres et aux sympathisants de l'IPSI. Enfin, les IPSI mettent en avant les qualités humaines dont il faut faire preuve pour agir en solidarité internationale, de l'écoute à l'ouverture d'esprit, en passant par la patience, l'humilité, le respect de l'autre.

On observe, chez les répondants, une certaine insistance sur cette dernière dimension, plaçant ces qualités humaines au centre de la solidarité internationale telle qu'ils la pratiquent. Face aux nombreuses contraintes administratives et de gestion évoquées, les IPSI sembleraient faire de la coopération « autrement », c'est-à-dire plus simplement, de façon plus directe (avec moins d'intermédiaires et en écartant au maximum les contraintes administratives) et plus « chaleureuse ». Les IPSI qualifient leurs pratiques de solidarité internationale comme s'exprimant dans des relations de proximité :

- 1) à leurs partenaires : il n'y a pas d'intermédiaires entre eux et une confiance mutuelle s'installe tant dans l'élaboration des projets que dans l'application de ceux-ci. Les personnes rencontrées parlent de « relations de confiance et de respect », de « relations d'amitié » ;
- 2) à leurs sympathisants, à leurs donateurs, qui sont souvent issus des cercles familiaux, amicaux et professionnels (ancrage local) ;
- 3) dans la relation des donateurs aux bénéficiaires : indirectement, les donateurs se sentent proches des causes, des personnes qu'ils soutiennent dans le Sud (*via* les nouvelles qu'ils reçoivent régulièrement quant à l'avancée des projets), ils suivent l'évolution d'un village au fil des années, voire des décennies, et se sentent pleinement parties prenantes.

Par ailleurs, les IPSI se targuent de leur capacité de mobilisation de fonds auprès de leurs réseaux locaux, de leur flexibilité dans l'action et de la visibilité des résultats de leurs projets sur le terrain. Leurs projets seraient conçus et réalisés « au plus près des besoins des bénéficiaires, au départ d'une demande locale », contrairement à « l'évolution de certaines ONG vers des structures lourdes, employant un important personnel salarié, [qui] les placent dans une position vulnérable et rend la résistance [aux] contraintes [imposées par les bailleurs publics sur la conduite de leurs actions] de plus en plus difficile. Ces ONG deviennent ainsi de simples opérateurs privés pour la mise en œuvre des stratégies des acteurs publics » (Freyss, 2004, 739).

## 9. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES IPSI

Les IPSI évoquent principalement cinq difficultés dans la mise en œuvre de leurs projets. La première tient dans les « lourdeurs » ou « contraintes » administratives rencontrées dans leurs démarches, notamment en termes d'accès à d'éventuels financements. Elles expriment un certain manque de

compétences et de ressources (humaines et temporelles) lors de la conception de leurs projets et du suivi à donner aux bailleurs de fonds. Vient ensuite tout ce qui relève du suivi du projet avec les partenaires du Sud, complexe en raison de difficultés de communication avec ces derniers (perception différente de la notion du temps, difficultés linguistiques, instabilité du pays, absence de télécommunication, coût du déplacement, etc.). Troisièmement, le manque de moyens financiers est vu comme un frein lorsque les IPSI ne peuvent pas répondre à toutes les demandes provenant du terrain, des moyens qui sont limités par l'absence d'accès à une ligne de financement structurel. Puis, et non sans lien, les IPSI regrettent le manque de reconnaissance à leur égard. Elles ne se sentent pas reconnues, ni prises en compte, dans le champ de la solidarité internationale, particulièrement par les autorités publiques qui « favoriseraient les ONG "classiques" connues, sans discernement du bien-fondé des plus petites ». Enfin, les IPSI reposant presque exclusivement sur l'engagement bénévole, le maintien sur le long terme s'avère problématique, qui plus est face à des initiatives qui peuvent être très personnalisées (importance du fondateur, confusion des objectifs à atteindre en objectifs personnels, difficultés de s'accorder sur des lignes directrices, etc.).

## CONCLUSION

La coopération au développement est un secteur qui connaît de profondes mutations et des remises en question auxquelles les IPSI, initiatives en perpétuel mouvement, n'échappent guère. La "photographie" – non exhaustive – esquissée à travers les divers éléments descriptifs et les pistes analytiques proposées, permet de mieux comprendre où en sont ces acteurs aujourd'hui et d'identifier les réflexions qui les animent. Si, dans le contexte belge, la frontière entre les ONGD et les IPSI n'apparaît pas aussi étanche qu'elle peut *a priori* paraître (voir l'article de Pirotte introductif au dossier de ce numéro), il semble, cependant, que les IPSI renvoient « à des dynamiques propres, des activités qui s'inscrivent dans une sphère relativement plus autonome du politique, plus dépendante de représentations sociales singulières et à des acteurs issus de monde socioprofessionnels variés qui en plus de leurs activités professionnelles principales se livrent à des activités de solidarité internationale » (De Bruyn & Godin, 2010, 11). Les IPSI témoigneraient d'une volonté de porter une coopération à taille humaine, d'un élargissement de l'intérêt voué à la solidarité internationale face à quoi les acteurs « institués » de l'aide, s'ils sont encore méfiants, notamment<sup>19</sup> en raison d'une certaine méconnaissance des pratiques de ces petits opérateurs, ne peuvent néanmoins rester indifférents. Et les enjeux d'être nombreux : de la reconnaissance des IPSI au titre d'acteur de

<sup>19</sup> La course aux financements auprès des mêmes bailleurs potentiels, la pression qui découle de l'injonction à la professionnalisation du secteur, ne sont que quelques-uns des éléments qui alimentent, à leur échelle, cette méfiance.

développement, à la qualification de leurs pratiques, en passant par l'efficacité de leurs activités sur le terrain.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAJDE D. (2009) Rethinking the social and cultural dimensions of charitable giving, *Consumption, markets & culture*, 12(1), 65-84.
- BERGADAÀ M., LE GALL-ELY M., URIEN B. (2011) *Don et pratiques caritatives*, Bruxelles, De Boeck, 205 p.
- BOUSSARD V., DEMAZIÈRE D., MILBURN P. (dir.) (2010) *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, PUR, 176 p.
- DAUVIN P. (2004) Être un professionnel de l'humanitaire ou comment composer avec le cadre imposé, *Tiers Monde*, 45(180), 825-840.
- DE BRUYN T., GODIN J. (2010) sous la direction de Huyse H., Pirotte G., L'émergence de nouveaux acteurs de la solidarité internationale en Wallonie et à Bruxelles : une enquête exploratoire sur le "quatrième pilier", Rapport de recherche, HIVA (KUL) & Socio-Anthropologie du Développement (ISHS-ULg), Bruxelles, Volens A.S.B.L. / HIVA-K.U.Leuven, 102 p.
- DEVELTERE P. (2012) *How Do We Help? The Free market in Development Aid*, Leuven, Leuven University Press, 264 p.
- FAVREAU L., FRECHETTE L., LACHAPPELLE R. (2008) *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité*, Québec, Presses de l'Université de Québec, 196p.
- FREYSS J. (2004) La solidarité internationale, une profession ? Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation, *Tiers-Monde*, 45(180), 735-772.
- GATEAU M. (2010) De l'embauche à la démission ou les écueils du travail associatif dans les associations locales de solidarité internationale, *Socio-logos*, Varia n°5, mis en ligne le 07 juin 2010. <http://socio-logos.revues.org/2460> [consulté le 20 IX 2011].
- GODELIER M. (1996) *L'énigme du don*, Paris, Flammarion, 315 p.
- HÉLY M., MOREAU D. B. (2007) La sphère de l'engagement associatif : un monde de plus en plus sélectif, *La Vie des idées*, 31 octobre. <http://www.laviedesidees.fr/La-sphere-de-l-engagement.html> [consulté le 20 septembre 2011].
- JUHEM P. (2001) La légitimation de la cause humanitaire: un discours sans adversaires, *Mots – Les langages du politique*, 65, 9-26.
- MOLENAERS N., NIJS L., HUYSE H. (2011) The Belgian NGO landscape and the challenges of the new aid approach: dealing with fragmentation and emerging complexities, Discussion paper/2011.02, IDPM – University of Antwerp, 38 p.
- RYFMAN P. (2009) *Les ONG*, Paris, La Découverte, 128 p.
- SASSEN S. (2009) *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard, 348 p.
- TRAINI C. (1998) Le militantisme identitaire. Déplacer ou dépasser les frontières de la politique, in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 88-98.
- UGHETTO P., COMBES M.-C. (2010) Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ?, *Socio-logos*, Varia n°5, mis en ligne le 08 juin 2010. <http://socio-logos.revues.org/2462> [consulté le 20 IX 2011].

\*\*\*